

Cap remédiation avec Erasmus+

Erasmus+ est un programme de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2021.



Il a notamment pour objectif de contribuer à la réduction du taux d'abandon scolaire et d'augmenter la proportion de personnes achevant un cursus universitaire. Le programme se compose de trois actions clés : la mobilité des individus (apprenants et personnel), le soutien à la réforme des politiques et la coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques. Le Service général de l'Enseignement orga-

nisé par la FW-B (SGEFWB), a proposé aux écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de participer à l'appel à projets Erasmus+ intitulé « Mobilité des individus à des fins d'apprentissage ».

Un consortium de Wallonie-Bruxelles-Enseignement : lauréat d'Erasmus+ !

C'est dans ce cadre qu'est né un consortium (regroupement d'un pouvoir organisateur et d'écoles) entre le SGEFWB et cinq athénées royaux de WBE : Pont-à-Celles, Saint-Ghislain, Prince Baudouin à Marchin, Ganshoren et Vauban à Charleroi.

Ce consortium a déposé un projet qui vise à améliorer la remédiation à partir de pratiques européennes performantes. Il fait partie des trois lauréats du secteur scolaire qui ont obtenu un financement du programme Erasmus+ et a dépêché, durant une

semaine, 24 membres du personnel des cinq athénées dans trois pays européens (l'Italie, les Pays-Bas ainsi que le Royaume-Uni) qui ont fortement progressé dans le classement européen des systèmes éducatifs de l'OCDE (ces pays ont été sélectionnés par le Service général). Ils ont pris connaissance du système éducatif, des stratégies initiées pour venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage et des pratiques de terrain mises en œuvre dans ce cadre.

Dès la rentrée 2017, toutes les écoles du réseau Wallonie-Bruxelles-Enseignement, pourront bénéficier des acquis du projet.

•••
Pierre-Jean Tribot,
DAAG

DDRS – Un nouvel outil pour les PO et les établissements

Le Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales (SGCCRS) de l'AGE forme les pouvoirs organisateurs et les membres des établissements à l'utilisation de sa nouvelle application DDRS (DIMONA – déclaration des risques sociaux).

En avril 2015, l'ONEM a annoncé sa volonté de progressivement supprimer les formulaires papiers secteur chômage pour les remplacer par des déclarations électroniques des risques sociaux (e-DRS).

Une application dédiée à la transmission des déclarations DIMONA et des Déclarations des Risques Sociaux.

Les formulaires de contrôle de chômage concernant l'indemnisation des membres du personnel de l'enseignement devant impérativement être transmis de manière électronique depuis le 1er janvier 2016, l'Administration générale de l'Enseignement a dû prendre des mesures. Le SGCCRS, l'Etnic et l'Onem ont étroitement collaboré afin de développer une interface web hébergée sur le portail des applications métier, dédiée aux DRS et à la gestion des déclara-

tions immédiates à l'emploi (DIMONA), et permettant à chaque établissement et PO de s'identifier, d'accéder à ses données et d'encoder tout en respectant pleinement la sécurité et la protection des données personnelles des membres du personnel.

Le SGCCRS a mis plusieurs actions en œuvre afin d'aider les quelque 6.000 utilisateurs potentiels (établissements et PO de tous niveaux) de l'application « DDRS » :

- Un manuel d'utilisation accessible et consultable directement sur le site de l'application DDRS ;
- Des cycles de formation d'une demi-journée organisés par le SGCCRS au cours des mois de janvier et février ;
- Un helpdesk composé de 9 personnes et mis en place, au sein du SGCCRS, depuis le 4 janvier 2016 avec un numéro de téléphone spécifique : 02/413.35.00.

•••
Cynthia Vandevorst,
SGCCRS